

*Le  
Lavandou*



Mairie

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 4 AVRIL 2018 A 19 H 00 A L'HOTEL DE VILLE**

**ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 Bien non Délimité (BND) - Parcelle cadastrée section BW n°121.
- 2 Dévolution d'un emplacement sur le domaine public communal (grande roue) - Choix de l'attributaire
- 3 Dévolution d'un emplacement sur le domaine public communal (structure gonflable sur la plage) - Choix de l'attributaire
- 4 Délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf et d'un snack-bar - Choix du délégataire
- 5 Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire

**FINANCES**

- 6 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018
- 7 Mise à jour des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.)
- 8 Modification de la délibération n° 2017-225 portant fixation des cadences d'amortissement des immobilisations
- 9 Budget principal - Admission en non-valeur d'une créance éteinte

**PORT DE PLAISANCE**

- 10 Changement d'un représentant au Conseil d'exploitation de la régie du port
- 11 Détermination du montant de la part fixe de la cellule H26 (bâtiment 7) située sur la zone commerciale du port

**PERSONNEL**

- 12 Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**  
**SUR LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 4 AVRIL 2018**  
**(Application de l'article 30.III de la loi d'orientation du 6 février 1992)**

**1 - Bien non Délimité (BND) - Parcelle cadastrée section BW n°121.**

Après avoir constaté le principe du bien non délimité (BND) sur la parcelle cadastrée section BW n°121, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage pour régulariser la situation sur la propriété de Madame KRYST Elke à la demande de la SCP PELLOUX-BERNIE. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de Madame KRYST Elke.

**2 - Dévolution d'un emplacement sur le domaine public communal (grande roue) - Choix de l'attributaire**

Par délibération n° 2017-266 du 18 décembre 2017, l'assemblée délibérante a décidé d'engager une consultation pour la dévolution d'un emplacement sur le domaine public pour l'implantation d'un manège de type grande sur l'avenue de Lattre de Tassigny.

Au terme de la consultation, il appartient aux membres du Conseil Municipal de choisir l'attributaire parmi les offres reçues.

**3 - Dévolution d'un emplacement sur le domaine public communal (structure gonflable sur la plage) - Choix de l'attributaire**

Par délibération n° 2017-265 du 18 décembre 2017, l'assemblée délibérante a décidé d'engager une consultation pour la dévolution d'un emplacement sur le domaine public pour l'implantation d'une structure gonflable ludique sur la plage du centre-ville.

Au terme de la consultation, il appartient aux membres du Conseil Municipal de choisir l'attributaire parmi les offres reçues.

**4 - Délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf et d'un snack-bar - Choix du délégataire**

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé au conseil municipal de bien vouloir choisir le délégataire et d'approuver la convention de délégation de service public à intervenir pour l'exploitation du mini-golf et du snack-bar.

**5 - Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire depuis sa dernière séance.

**6 - Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018**

Les services fiscaux ont notifié à la commune le 21 mars 2018, les bases d'imposition de l'exercice 2018.

Conformément aux orientations énoncées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif, il sera proposé au conseil municipal d'adopter les taux de fiscalité pour l'année 2018 en les maintenant inchangés.

**7 - Mise à jour des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.)**

La taxe locale sur la publicité extérieure a été instaurée par la commune par délibération n° 2017-131 du 29 mai 2017.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de cette taxe pour l'année 2019 avant le 1er juillet 2018.

**8 - Modification de la délibération n° 2017-225 portant fixation des cadences d'amortissement des immobilisations**

Il sera proposé à l'assemblée délibérante de modifier certaines cadences d'amortissement des immobilisations.

**9 - Budget principal - Admission en non-valeur d'une créance éteinte**

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'admission en non valeur d'une créance éteinte portant sur une occupation du domaine public 2013/2014.

**10 - Changement d'un représentant au Conseil d'exploitation de la régie du port**

Sur avis favorables des conseils portuaire et d'exploitation en date du 6 mars 2018, il est proposé de remplacer Monsieur Vincent TORRES, membre titulaire du Conseil d'Exploitation de la Régie du Port, par Monsieur Alain FORTI, en tant que représentant du Club Nautique de La Girelle.

**11 - Détermination du montant de la part fixe de la cellule H26 (bâtiment 7) située sur la zone commerciale du port**

Il convient de fixer le montant de la redevance domaniale de la cellule H26 (bâtiment 7) d'une superficie de 250 m<sup>2</sup>, afin de la proposer à la location.

**12 - Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité**

Il est proposé de renforcer le service Animation-Festivités durant les mois de juillet et août, et de créer deux emplois non permanents, pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.